

Les Essentiels du

Madeleine Deck
Emmanuelle Plot-Vicard

COMPTABILITÉ

2022
2023

COURS

150 QCM
40 EXERCICES

ÉTUDES
DE CAS

CORRIGÉS

- Acquérir les bases d'une discipline
- Se mettre à niveau
- S'entraîner pour les examens

Vuibert

Les Essentiels du SUP'

2022 - 2023

COMPTABILITÉ

Madeleine Deck

Agrégée d'économie et gestion
Professeur de comptabilité approfondie
au lycée Léonard de Vinci (Melun)

Emmanuelle Plot-Vicard

Agrégée d'économie et gestion au CNAM
Docteur en sciences de gestion

Vuibert

ISBN 978-2-311-41075-4

Couverture : Hung Ho Thanh

Composition : Hervé Soulard et Caroline Delavault

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite.

Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20 rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris.
Tél. : 01 44 07 47 70

© Magnard-Vuibert – août 2022 – 5 allée de la 2^e DB, 75015 Paris

Site internet : <http://www.vuibert.fr>

Sommaire

Introduction	5
---------------------------	---

Partie I • Le modèle comptable

Fiche 1. Définition, objectifs et obligations comptables	7
Fiche 2. La partie double	13
Fiche 3. Le bilan	21
Fiche 4. Le compte de résultat	31
Fiche 5. Les comptes	42

PARTIE II • Les opérations courantes

Fiche 6. Les différents types de biens à l'achat et à la vente	51
Fiche 7. Les cessions d'immobilisations	61
Fiche 8. Les opérations à crédit	72
Fiche 9. La TVA	81
Fiche 10. Les frais accessoires d'achat et les réductions de prix	92
Fiche 11. Les relations avec le personnel et les organismes sociaux	104
Fiche 12. Les relations avec l'État et les collectivités publiques	114
Fiche 13. Les capitaux propres	122
Fiche 14. L'emprunt et le crédit-bail	130
Fiche 15. Les opérations de trésorerie	138
Fiche 16. Les opérations en devises	150
Fiche 17. Les opérations courantes, le résultat et la variation de trésorerie	158

PARTIE III • L'analyse de la trésorerie

Fiche 18. La comptabilisation des stocks	168
Fiche 19. Les amortissements	179
Fiche 20. Les dépréciations	192
Fiche 21. Les provisions	204
Fiche 22. Le rattachement des charges et des produits	220
Fiche 23. Les opérations d'inventaire, le résultat et la variation de trésorerie ...	227
Études de cas	239
Index	255

Introduction

Les ouvrages de la collection « Les Indispensables Vuibert » sont composés de fiches comportant systématiquement des rappels des notions clés, des questions à choix multiples commentées et des exercices intégralement corrigés.

Ces ouvrages sont conçus pour favoriser la remise à niveau, la mémorisation et la révision/préparation des épreuves. Ils proposent une **organisation synthétique** des connaissances et une application à la fois **immédiate** et **progressive**.

I. Le modèle comptable

En préalable à l'étude du détail des écritures, il est nécessaire de comprendre en quoi consiste la comptabilité, quels sont ses objectifs et ses utilisateurs (*fiche 1*). En effet, la comptabilité est un **construit historique et social**. Elle n'est de ce fait pas unique : il existe plusieurs corpus de règles concurrents dans le monde (normes françaises, normes américaines, normes internationales, etc.) qui ne sont pas guidés par les mêmes principes. Ces différences se retrouvent dans la manière de comptabiliser et d'analyser certaines opérations. Les fiches de l'ouvrage traitent des principaux points de la **comptabilité française** mais elles abordent aussi les divergences avec les autres systèmes comptables (par exemple, autour du principe de prudence).

La comptabilité est un **langage** qui permet d'exprimer les **relations** de l'entreprise avec ses différents partenaires à travers des flux (*fiche 2*) et des comptes (*fiche 5*). La familiarisation avec les concepts (débit/crédit, etc.) qu'elle utilise est un préalable indispensable. Il est également essentiel de disposer d'une **vision globale de la mécanique comptable**. Les comptables établissent en effet un grand nombre de documents dont les plus connus sont le journal (*fiche 2*), le compte de résultat (*fiche 3*), le bilan (*fiche 4*) et l'annexe, qui sont liés entre eux.

Une fois ces éléments appréhendés, il est possible de rentrer dans le détail de l'enregistrement des opérations. Il est usuel de distinguer les **opérations courantes**, qui regroupent les transactions habituelles réalisées au cours d'un exercice entre l'entreprise et ses partenaires, et les **opérations d'inventaire**, enregistrées en fin d'exercice et visant à compléter les premières afin de dégager **l'image la plus fidèle possible de la situation financière**.

II. Les opérations courantes

Les *fiches 6 à 10* traitent des achats et ventes ; les *fiches 11 à 15*, des relations de l'entreprise avec ses autres partenaires. La *fiche 16* aborde le cas particulier des opérations en devises et leur traitement en comptabilité.

N.B. : pour l'étude des cessions d'immobilisations (*fiche 7*), du traitement comptable de certaines subventions (*fiche 12*) et de quelques aspects des opérations en devises (*fiche 16*), la connaissance des notions d'amortissement, dépréciation et provision, abordées dans la troisième partie, sont nécessaires.

Les opérations courantes ont des **impacts distincts** sur le résultat et sur la trésorerie (*fiche 17*). La différence entre ces deux concepts est majeure en comptabilité et sous-tend une grande partie de l'analyse financière. La *fiche 17* présente une synthèse de ces différences.

III. Les opérations d'inventaire

La comptabilisation des opérations courantes ne suffit pas pour dégager une image fidèle de la situation financière de l'entreprise à la fin d'un exercice. Certaines questions supplémentaires se posent : l'entreprise a-t-elle bien consommé toutes les matières premières qu'elle a achetées ? L'entreprise a-t-elle vendu tous les produits finis qu'elle a réalisés ? Les machines de l'entreprise sont-elles usées ? Ont-elles toujours la même valeur ? Existe-t-il un risque de perte sur certains de ses actifs ? Ou même un risque d'ordre plus général sur l'entreprise, comme un procès en cours par exemple ?

La réponse à ces questions nécessite de compléter les opérations courantes par la comptabilisation d'opérations supplémentaires, dites « opérations d'inventaire » abordées dans les *fiches 18 à 22*.

Ces opérations n'entraînent en général aucun flux de trésorerie, mais affectent cependant souvent le résultat. Comme pour les opérations courantes, une synthèse des impacts distincts des opérations d'inventaire sur ces deux notions est proposée (*fiche 23*).

IV. Synthèse et annexes

Deux études de cas (modèle comptable, opérations courantes et opérations d'inventaire) concluent l'ouvrage et permettent de vérifier l'assimilation des connaissances fondamentales.

Un *index* permet de retrouver rapidement l'ensemble des notions abordées dans les fiches aussi bien dans la partie « cours » que dans la partie « entraînement ».

Définition, objectifs et obligations comptables

FICHE 1

NOTIONS CLÉS

- ✓ Définir la comptabilité
- ✓ Déterminer ses objectifs et ses utilisateurs

I. Définition

Pour une entreprise, tenir une **comptabilité** consiste :

- à enregistrer chaque jour, dans un document appelé **journal**, l'ensemble des flux physiques et monétaires qui se produisent entre elle et ses partenaires ;
- à établir, en fin d'exercice, le **compte de résultat** qui résume l'ensemble des opérations réalisées pendant l'année, le **bilan** qui dresse l'état de la situation financière de l'entreprise à la fin de l'année et l'**annexe**, qui précise et complète certaines informations contenues dans ces deux documents.

EXEMPLE

Comme le ferait une entreprise, Nicolas fait le point sur sa situation financière au 1^{er} janvier N : 1 000 € sur son compte courant, 6 000 € sur son livret A et un appartement d'une valeur de 100 000 €. Cette liste constitue son bilan. Pendant l'année N, il tient à jour dans un cahier (son journal) toutes ses dépenses et ses recettes. À la fin de l'année N, Nicolas résume son journal en faisant la somme de ses revenus et dépenses par type (nourriture, etc.) : c'est son compte de résultat. À partir du bilan au 1^{er} janvier N et du compte de résultat au 31 décembre N, il peut déterminer sa nouvelle situation financière, c'est-à-dire son bilan au 31 décembre N.

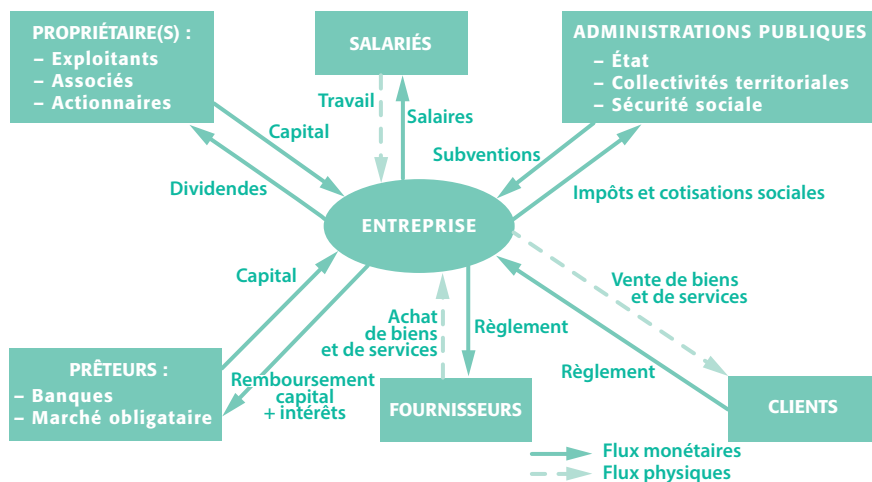
II. Objectifs

L'objectif de la comptabilité est triple :

- **information** : la comptabilité constitue un tableau de bord pour les dirigeants de l'entreprise et pour ses différentes parties prenantes (syndicats, actionnaires, créanciers, etc.) ;
- **décision** : grâce aux informations qu'elle apporte, la comptabilité permet aux dirigeants de prendre des décisions quant à la gestion de l'entreprise (augmentation des prix, modération salariale par exemple) ;
- **contrôle** : interne mais aussi externe. La comptabilité est un moyen de preuve dans les relations commerciales et c'est une obligation légale (protection des intérêts des parties prenantes et de l'administration fiscale notamment).

III. Utilisateurs

Figure 1.1 Les utilisateurs de la comptabilité



Au-delà des dirigeants, **toutes les parties prenantes** de l'entreprise sont des utilisateurs potentiels de la comptabilité :

- **les propriétaires non dirigeants** pour évaluer le rendement de leur investissement et contrôler le travail des dirigeants auxquels ils ont délégué leur pouvoir de direction. Les comptes publiés sont, dans cette perspective, certifiés par une personne indépendante, le commissaire aux comptes (CAC), choisie et rémunérée par l'entreprise ;

- **les prêteurs** pour apprécier la solvabilité de l'entreprise ;
- **les salariés** pour s'assurer de la bonne santé de l'entreprise, qui garantira leur avenir en son sein et dans le cadre d'éventuelles négociations salariales ;
- **les fournisseurs et les clients**, en tant que partenaires de long terme, pour s'assurer de la continuité de l'exploitation et, pour ceux qui font crédit à l'entreprise, de sa liquidité ;
- **l'État**, pour établir les statistiques publiques, utiles pour les prises de décisions macroéconomiques et les comparaisons internationales, et pour garantir la bonne perception des impôts, ce qui nécessite une définition harmonisée des principes et des règles comptables.

IV. Réglementation comptable

L'utilisation par ces différents acteurs de la comptabilité nécessite qu'elle soit réglementée.

D'un point de vue formel, les entreprises sont tenues **de tenir une comptabilité** à l'aide de **trois livres obligatoires** (le journal, le Grand livre et le livre d'inventaire). Elles doivent garantir la **traçabilité** des informations (conservation des pièces juridiques pendant dix ans) et respecter la chronologie dans leurs enregistrements, ceux-ci étant irréversibles.

En termes de contenu, **les sources juridiques** sont nombreuses. Il s'agit notamment du Code de commerce (refondu en 2000) et du **plan comptable général** (PCG) créé en 1947 et remanié à plusieurs reprises. Le PCG définit un certain nombre de **principes** dont les plus importants à retenir sont les suivants :

- **régularité** (conformité aux règles) et **sincérité** (application de bonne foi des règles), l'application de ces deux principes permettant de présenter une **image fidèle des comptes** ;
- **permanence des méthodes** : le PCG propose différentes options pour certaines règles, les entreprises ne devant pas modifier leurs choix de méthodes d'un exercice à l'autre afin de favoriser la comparaison inter-exercices ;
- **indépendance des exercices** (ou **rattachement à l'exercice**) : toutes les opérations se rapportant à un exercice doivent être incluses dans la comptabilité d'un exercice même si elles n'ont pas d'impact immédiat sur la trésorerie ;
- **prudence** : une entreprise doit apprécier ses revenus et ses pertes de façon à ne pas surestimer ses ressources.

QCM

Choisissez, parmi les propositions suivantes, la ou les bonne(s) réponse(s).

1. « Associés » est le nom donné aux propriétaires :
 - a. quand l'entreprise est une SARL (société à responsabilité limitée).
 - b. quand l'entreprise est une SA (société anonyme).
 - c. quand l'entreprise est une SAS (société par actions simplifiée).
2. Un entrepreneur individuel :
 - a. est à la tête d'une société.
 - b. ne distingue pas son patrimoine personnel de celui de son entreprise.
 - c. n'est pas responsable sur ses biens propres pour les défauts de son entreprise.
3. Une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) :
 - a. est une entreprise n'employant qu'un seul salarié.
 - b. est un synonyme d'entreprise individuelle.
 - c. est une forme de société qui protège le patrimoine propre du propriétaire.
4. Les commissaires aux comptes :
 - a. contrôlent la régularité et la sincérité des comptes de la société.
 - b. permettent par leur action aux actionnaires d'avoir confiance dans l'information produite par les dirigeants.
 - c. sont nommés par l'État.
5. Le Plan comptable général :
 - a. explicite les principes généraux de la comptabilité.
 - b. est d'application obligatoire seulement pour les grandes entreprises.
 - c. date de 1987.

EXERCICE

L'importance de la fiabilité des comptes

À partir de l'article ci-dessous, expliquer pourquoi la fiabilité des comptes des collectivités est importante pour les citoyens et en quoi le projet de certification pourrait la renforcer.

La certification des comptes des collectivités locales est-elle possible ?

Dans la foulée de la certification des comptes de l'État, une procédure analogue devrait être mise sur pied concernant les collectivités locales et l'on disposera désormais d'un véritable audit général du secteur public. Une nouvelle tâche à laquelle devraient s'atteler les chambres régionales des comptes. Mais le pourront-elles tant les difficultés techniques et politiques sont nombreuses ? Cette réforme devrait permettre de réconcilier les électeurs avec les enjeux budgétaires locaux.

Portée et limite de l'audit local

La certification des comptes publics locaux va engendrer un certain nombre d'obligations pour les gestionnaires locaux. Il y a fort à parier que la transition sera longue. Les comptes devront être sincères, ce qui veut dire que la situation patrimoniale de la collectivité devra être exhaustive, fiable et convenablement valorisée. Une distinction forte existe entre les communes de plus et celles de moins de 10 000 habitants. Pour les secondes, il existe de très nombreuses dérogations comptables telles que dispense de rattachement des produits et des charges à l'exercice, dispense d'amortissement des immobilisations : autant d'exceptions qui devront disparaître.

Cette hétérogénéité se retrouve d'ailleurs actuellement au sein du patrimoine immobilier des communes : un inventaire complet, valorisé et à jour du patrimoine public (accessible au public) et privé (non affecté à l'usage du public) est d'autant moins avancé que les communes sont petites, ce qui se traduit par une sous-valorisation de l'actif. De plus, à de rares exceptions près, une comptabilité des stocks n'est pas tenue, notamment s'agissant de fournitures courantes. Enfin, il convient d'être attentif aux créances des collectivités sur les tiers et éventuellement provisionner les risques encourus [...].

Le rapport d'audit permettra une véritable « pédagogie » budgétaire

Même si cette réforme n'est vraisemblablement pas la panacée, elle est essentielle pour éclairer les électeurs locaux sur les dérives budgétaires ou le sens gestionnaire de leurs élus, sur l'efficacité du réseau des comptables publics du Trésor censés vérifier la régularité des comptes, mais aussi la performance des autorités de tutelles, préfet ou TPG qui détiennent une part importante du contrôle financier local.

La hausse des impôts locaux, les transferts de compétences et de fiscalité, les concours de l'État mis désormais sous enveloppe, le recours massif à l'emprunt et l'empilement des strates sont autant d'éléments de complexité qui brouillent la compréhension des comptes. Rien n'a été fait pour rendre la tâche facile [...] N'est-ce pas précisément le rôle de l'audit et des procédures de certification que de livrer un jugement synthétique sur la qualité de l'information comptable ? Sur cette base, les électeurs peuvent reprendre la main, la sanction politique risque de ne pas tarder et les explications des responsables locaux peineront certainement à convaincre.

www.ifrap.org

CORRIGÉS DES QCM

1. a. c. Les propriétaires d'une société anonyme sont appelés « actionnaires » car ils sont détenteurs d'actions (parts de capital) de la société. Les propriétaires d'une SARL ou d'une SAS sont appelés « associés » car ils détiennent des parts sociales. Cette différence sémantique traduit un rapport différent à l'entreprise : moins nombreux, les propriétaires d'une SARL ou d'une SAS se connaissent davantage et sont en général plus associés à la gestion de l'entreprise que dans une SA.

2. b. Une entreprise individuelle n'est pas une société dans le sens où il n'y a pas de personne morale indépendante de la personne physique qu'est le chef d'entreprise. L'entreprise individuelle n'a donc pas de patrimoine propre et le chef d'entreprise est responsable sur ses biens personnels des difficultés de son activité.

3. c. Une EURL est une société où il n'y a qu'un associé (un propriétaire) qui peut employer de nombreux salariés. Dans une entreprise individuelle, le chef d'entreprise et son entreprise se confondent : il n'y a donc qu'un seul patrimoine alors qu'il y en a deux dans le cas d'une EURL qui protège ainsi le patrimoine propre du chef d'entreprise.

4. a. b. Les commissaires aux comptes (CAC) contrôlent les comptes des entreprises, leur fiabilité et en particulier leur respect des principes comptables. Cette certification est importante pour les actionnaires qui ne peuvent pas tous eux-mêmes vérifier les comptes. Une des limites de l'exercice est liée à la rémunération des commissaires aux comptes. Ceux-ci ne sont en effet pas payés par l'État mais par l'entreprise qui fait certifier ses comptes, ce qui peut entraîner des conflits d'intérêt même si bien sûr les CAC sont liés par des règles déontologiques.

5. a. Le PCG est obligatoire pour toutes les entreprises quelle que soit leur taille. Sa première édition date de 1947. Il a été remanié plusieurs fois depuis.

CORRIGÉ DE L'EXERCICE

L'importance de la fiabilité des comptes

L'État fait certifier ses comptes depuis 2006 par la Cour des comptes afin d'assurer une plus grande transparence pour les citoyens. Les comptes des collectivités locales ne font, en revanche, pas encore l'objet de certification.

Cette certification serait souhaitable pour garantir une meilleure information des citoyens (qui sont également contribuables) sur l'utilisation des fonds publics et leur bonne gestion par les élus.

Les citoyens peuvent être en effet comparés d'une certaine manière aux actionnaires de leur collectivité car ils assurent, par leurs impôts, une partie importante du financement et ils délèguent à leurs élus leur pouvoir de gestion. La certification des comptes renforcerait ainsi leur pouvoir de contrôle

La partie double

FICHE 2

NOTIONS CLÉS

- ✓ La différence entre partie simple et partie double
- ✓ Les notions de débit et crédit

I. Le suivi de la trésorerie (partie simple)

La façon la plus simple de tenir sa comptabilité consiste à **suivre la trésorerie** (enregistrer les encaissements et les décaissements). Le **journal**, dans ce cas, peut n'être constitué que **d'une seule colonne** de chiffres (« **partie simple** ») avec des signes + ou des signes -.

Le principal avantage de cette comptabilité, dite « **de caisse** », est bien sûr la **simplicité** mais, même si elle permet de connaître la **situation de la trésorerie** à tout moment, elle a pour inconvénient de ne fournir aucune information sur le patrimoine de l'entreprise, ses dettes ou sa performance.

EXEMPLE

Nicolas, qui tient un petit commerce, a réalisé les opérations suivantes au cours du mois : achat d'une machine pour 1 000 € le 3 avril, rémunération d'un salarié pour 2 000 € le 25 avril et emprunt auprès de sa banque pour 10 000 € le 26 avril. Il dresse son journal en partie simple.

Opération et date	Montant
3 avril : achat d'une machine	- 1 000
25 avril : rémunération d'un salarié	- 2 000
26 avril : emprunt auprès de la banque	+ 10 000

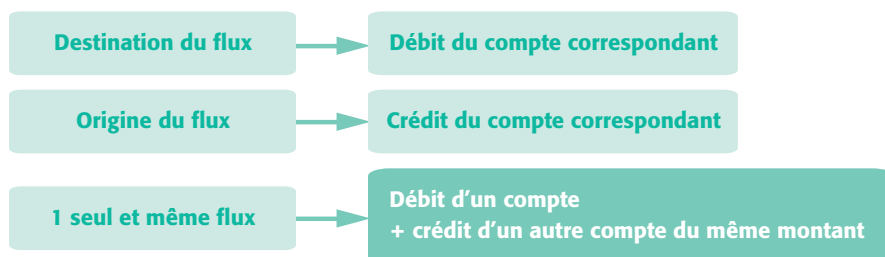
À la fin du mois d'avril, Nicolas peut connaître très facilement l'état de sa trésorerie qui a augmenté ici en net de 7 000 €. Cependant cette information ne montre en rien si Nicolas est riche ou pas (quid des autres éléments de son patrimoine ?), ni si son entreprise est profitable ou pas (le bon niveau de la trésorerie est dû ici à un emprunt).

II. De la partie simple à la partie double

Afin d'enrichir l'information à la disposition de ses utilisateurs, la comptabilité doit également enregistrer les **droits** et les **obligations** de l'entreprise (ses avoirs et ses dettes). Pour tenir cette comptabilité dite « d'exercice » ou « financière » ou « d'engagement », la partie simple ne suffit plus, une seconde colonne est nécessaire (**partie double**). Chaque flux (achat ou paiement, par exemple) est alors analysé sous deux angles et enregistré dans les deux colonnes. Dans la première, on enregistre où « va » le flux, son compte de destination, et dans la seconde, d'où « vient » le flux, son compte d'origine.

La première colonne, celle des destinations, est appelée « **débit** » ; la seconde, celle des origines, « **crédit** ».

Figure 2.1. La tenue de la comptabilité en partie double



EXEMPLE

Enregistrons les opérations précédentes en partie double.

Pour la première opération, Nicolas utilise la trésorerie (qui va diminuer, c'est l'origine du flux colonne crédit) pour augmenter son nombre de machines (c'est la destination colonne débit).

3 avril : achat d'une machine	Débit	Crédit
Machine	1 000	
Trésorerie		1 000

Pour la deuxième opération, là encore il « crédite » la trésorerie car c'est elle qui est à l'origine du flux, pour payer le personnel (destination du flux colonne débit).

25 avril : rémunération d'un salarié	Débit	Crédit
Charge de personnel	2 000	
Trésorerie		2 000

Pour la troisième opération, par contre, c'est la trésorerie qui est augmentée grâce à l'emprunt, elle est donc la destination du flux (colonne débit), et c'est l'emprunt qui en est à l'origine (colonne crédit).

26 avril : emprunt à la banque	Débit	Crédit
Trésorerie	10 000	
Emprunt		10 000

ATTENTION

Quand le compte de trésorerie augmente, il est débité, et lorsqu'il diminue, il est crédité. C'est l'inverse de ce qui est inscrit sur les relevés de compte bancaire.

La banque envoie un **extrait** de sa propre comptabilité (et non de celle du client). Quand un client dépose de l'argent sur son compte, la trésorerie de la banque augmente (c'est un débit dans la comptabilité de la banque) mais, en échange, elle contracte une **dette** envers le client (crédit dans la comptabilité de la banque) car celui-ci peut réclamer les fonds à tout moment.

De la même manière, quand un client retire de l'argent de son compte, la trésorerie de la banque diminue (crédit), mais également la dette qu'elle a envers le client (débit). Pour établir le relevé de compte du client, elle compile les mouvements de sa dette par rapport à lui (et non les mouvements de sa propre trésorerie).

Un **relevé** de compte bancaire, même s'il comporte deux colonnes appelées « débit » et « crédit », ne constitue donc pas une comptabilité en partie double car chaque montant n'y est inscrit qu'une fois : ce n'est qu'un extrait de comptabilité.

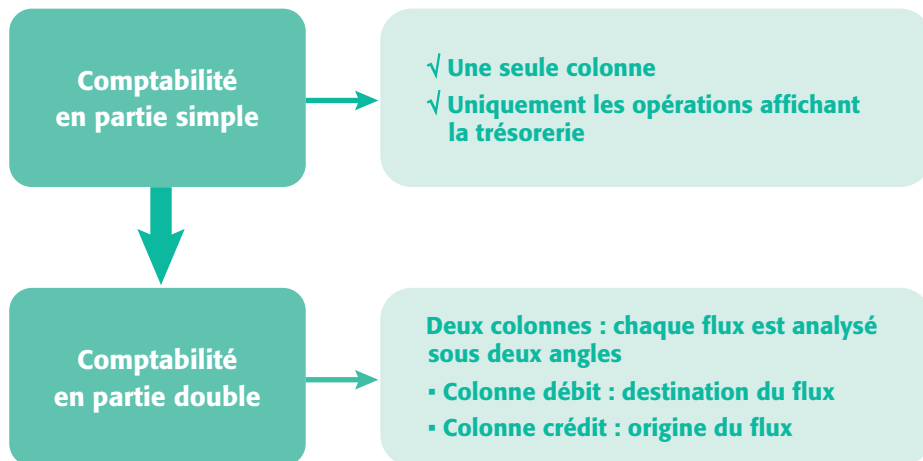


À RETENIR

Avec la comptabilité de caisse, seuls les mouvements du compte de trésorerie sont connus alors qu'avec la comptabilité d'exercice, grâce aux mouvements de deux comptes simultanément, on connaît non seulement la situation du compte de trésorerie, mais également en quoi consistent ces évolutions (leurs contreparties).

La comptabilité d'exercice permet ainsi d'avoir une information bien plus riche sur l'activité de l'entreprise, sa rentabilité et sur ce qu'elle doit et possède.

EN SYNTHÈSE



QCM

Choisissez, parmi les propositions suivantes, la ou les bonne(s) réponse(s).

- 1. Nicolas achète une machine pour 500 € :**
 - a.** il débite le compte machine et crédite le compte de trésorerie.
 - b.** il débite le compte de trésorerie et crédite le compte machine.
- 2. Nicolas observe un débit de 200 € sur son relevé de banque :**
 - a.** il doit vérifier qu'il y a bien un débit de trésorerie du même montant dans sa propre comptabilité.
 - b.** il doit vérifier qu'il y a bien un achat ou une dépense du même montant dans sa comptabilité dans la colonne débit.
- 3. Nicolas emprunte 3 000 € auprès de sa banque :**
 - a.** il débite sa trésorerie et crédite son compte dette.
 - b.** il crédite sa trésorerie et débite le compte dette.
 - c.** cette somme sera inscrite au débit sur son relevé de compte.
- 4. Nicolas apporte ses économies (1 500 €) à sa propre entreprise (qui est une société distincte) :**
 - a.** le compte de trésorerie de Nicolas va être crédité dans sa comptabilité personnelle.
 - b.** le compte de trésorerie de l'entreprise de Nicolas va être crédité dans la comptabilité de l'entreprise.
 - c.** la somme va être inscrite au débit du relevé de compte personnel de Nicolas.
 - d.** la somme va être inscrite au débit du relevé de compte de l'entreprise de Nicolas.
- 5. Nicolas vend 800 € de produits :**
 - a.** il crédite son compte de trésorerie et débite le compte ventes.
 - b.** le relevé de compte de son entreprise va être crédité de 800 €.

EXERCICES

1 Tenir la comptabilité en partie double

Hervé fonde son entreprise le 1^{er} janvier, il réalise les opérations suivantes :

- le 1^{er} janvier, il apporte ses économies (10 000 €) à l'entreprise ainsi qu'un local d'une valeur de 50 000 € qui lui appartenait ;
- le 2 janvier, il emprunte 5 000 € à la banque qu'il dépose sur le compte de l'entreprise ;
- le 3 janvier, il achète des matières premières pour 1 000 € ;
- le 3 janvier, il achète une machine pour 2 000 € ;
- le 25 février, il vend pour 3 000 € de produits finis.

- a.** À combien s'élève la trésorerie de l'entreprise d'Hervé à la fin de ces opérations (fin février) ?
- b.** Enregistrer au journal les opérations réalisées par Hervé en janvier et février.

2 Maîtriser les notions de débit et de crédit

Une entreprise effectue les opérations suivantes en avril :

- achat de marchandises : 1 600 € ;
- achat de matériel de bureau : 2 500 € ;
- paiement de salaires au personnel : 20 000 € ;
- vente de marchandises : 3 500 € ;
- achat de marchandises : 560 € ;
- acquisition d'une camionnette : 19 000 € ;
- vente de produits finis : 100 € ;
- paiement de la facture de téléphone : 344 €.

Procéder à l'enregistrement des opérations au journal.

CORRIGÉS DES QCM

1. a.

	Débit	Crédit
Achat machine	500	
Trésorerie		500

La diminution de la trésorerie est à l'origine du flux (colonne crédit), elle permet d'acheter une machine (c'est la destination du flux, colonne débit).

2. b. Un débit sur un relevé de compte correspond à une dépense ou à un retrait d'argent. Cela correspond à une diminution du compte de trésorerie donc à son crédit dans la comptabilité de l'entreprise. Ce crédit du compte de trésorerie est compensé par le débit d'un autre compte (achat ou autre dépense) dans la comptabilité de l'entreprise.

3. a. Nicolas a contracté un emprunt à sa banque (crédit), ce qui lui permet d'avoir plus de liquidités dans sa trésorerie (débit). Sur son relevé de compte, la somme est inscrite au crédit : la banque lui met cet argent à disposition, il va pouvoir l'utiliser.

	Débit	Crédit
Trésorerie	3 000	
Emprunt		3 000

4. a. c.

Comptabilité personnelle de Nicolas	Débit	Crédit
Apport à mon entreprise	1 500	
Trésorerie		1 500

La trésorerie personnelle de Nicolas diminue (crédit) car il prélève 1500 € de son compte pour les déposer sur le compte de son entreprise (débit).

Comptabilité de l'entreprise de Nicolas	Débit	Crédit
Trésorerie	1 500	
Apport de Nicolas		1 500

Dans la comptabilité de l'entreprise, l'apport (crédit) permet d'augmenter la trésorerie (débit).

Relevé de compte personnel de Nicolas	Débit	Crédit
Virement au compte de l'entreprise	1 500	

L'argent est prélevé du compte personnel de Nicolas, le relevé de comptes est donc débité.

Relevé de compte de l'entreprise de Nicolas	Débit	Crédit
Virement provenant du compte de Nicolas		1 500

L'argent arrive sur le compte de l'entreprise de Nicolas, le relevé de compte indique alors un crédit.

5. b. Dans la comptabilité de l'entreprise, les ventes de produits (crédit) permettent d'augmenter la trésorerie (débit). Cette augmentation de la trésorerie va se traduire par un crédit sur le relevé de compte de l'entreprise de Nicolas.

CORRIGÉS DES EXERCICES

1 Tenir la comptabilité en partie double

a. Montant de la trésorerie

La trésorerie de l'entreprise d'Hervé s'élève à :

$$10\,000 + 5\,000 - 1\,000 - 2\,000 + 3\,000 = 15\,000 \text{ €}.$$

L'apport du local ne se traduit pas par un mouvement de trésorerie (il n'y a pas de transfert d'argent). L'emprunt auprès de la banque augmente la trésorerie (l'entreprise dispose de liquidités supplémentaires).

b. Enregistrement des opérations au journal

	Débit	Crédit
01/01 Trésorerie Apport d'Hervé	10 000	10 000
01/01 Local Apport d'Hervé	50 000	50 000
02/01 Trésorerie Emprunt auprès de la banque	5 000	5 000
03/01 Achat de matières premières Trésorerie	1 000	1 000
03/01 Achat d'une machine Trésorerie	2 000	2 000
25/02 Trésorerie Vente de produits finis	3 000	3 000

On peut retrouver le montant de la question a. en additionnant les débits du compte de trésorerie (qui correspondent à son augmentation) et en soustrayant les crédits du compte de trésorerie (qui correspondent à sa diminution).

2 Maîtriser les notions de débit et de crédit

	Débit	Crédit
Achat de marchandises Trésorerie	1 600	1 600
Achat de matériel de bureau Trésorerie	2 500	2 500
Rémunération des salariés Trésorerie	20 000	20 000
Trésorerie Vente de marchandises	3 500	3 500
Achat de marchandises Trésorerie	560	560
Achat d'une camionnette Trésorerie	19 000	19 000
Trésorerie Vente de produits finis	100	100
Frais de téléphone Trésorerie	344	344

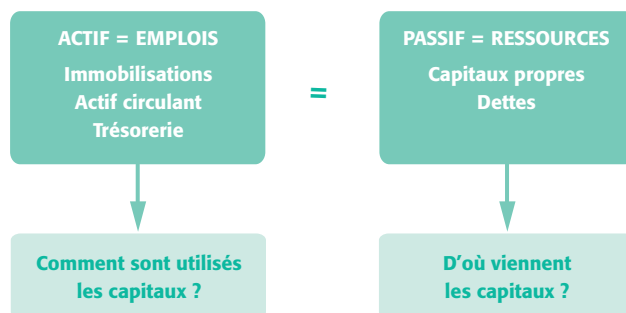
NOTIONS CLÉS

- ✓ Les notions d'actif et de passif
- ✓ La construction du bilan
- ✓ Les relations entre les capitaux propres, les dettes et les actifs

I. L'actif et le passif

Le **bilan** est un des deux documents de synthèse principaux, avec le compte de résultat. Il représente, à un instant donné, **une « photographie » de la situation financière** de l'entreprise. Il est composé de deux colonnes : l'**actif** à gauche et le **passif** à droite.

Figure 3.1. Le bilan



A Le passif

La colonne de droite correspond au **passif**. Les comptes se trouvant au passif représentent **l'origine des ressources (ou capitaux) que possède l'entreprise** :

- les **capitaux propres**, c'est-à-dire les ressources apportées par l'exploitant ou les actionnaires ;
- les **obligations de l'entreprise envers des tiers** : emprunts auprès des banques, dettes fournisseurs, etc.

B L'actif

On trouve à l'actif **comment ces mêmes ressources sont employées** ainsi que la forme sous laquelle elles se présentent :

- les biens qui sont utilisés durablement par l'entreprise (les « **immobilisations** »), tels que les terrains, les bâtiments ou les machines ;
- les stocks et les créances qui sont des biens utilisés pendant le cycle de production (« **actifs circulants** ») ;
- la **trésorerie** (caisse ou comptes en banque).



À RETENIR

L'actif et le passif sont toujours égaux, par définition, car ce ne sont que deux façons de représenter les ressources. Le passif représente leurs origines et l'actif leurs emplois.

EXEMPLE

Nicolas monte une entreprise le 15 février à partir de 20 000 € d'apport personnel et de 10 000 € d'emprunt. Pour commencer son exploitation, il achète 28 000 € de machines le 17 février. Il laisse les 2 000 € restants sur le compte de l'entreprise à la banque.

Enregistrons d'abord ces opérations au journal :

		Débit	Crédit
15 février	Apport en capital de 20 000 € Trésorerie Capitaux propres	20 000	20 000
15 février	Emprunt de 10 000 € Trésorerie Emprunt	10 000	10 000
17 février	Achat de machines pour 28 000 € Machine Trésorerie	28 000	28 000

Établissons ensuite son bilan au 17 février (après l'achat de machines) :

Actif	Passif
Immobilisations : 28 000 €	Capitaux propres : 20 000 €
Trésorerie : 2 000 €	Emprunt : 10 000 €
Total : 30 000 €	Total : 30 000 €

II. La notion de capitaux propres et les relations entre actifs et dettes

Les **capitaux propres (ou patrimoine)** représentent la **richesse nette du propriétaire** de l'entreprise, les ressources qu'il a apportées. Ils sont égaux à l'ensemble des actifs de l'entreprise moins ses dettes.

$$\text{Actif} = \text{Passif} = \text{Capitaux propres} + \text{Dettes}$$

$$\text{donc Capitaux propres} = \text{Actif} - \text{Dettes}$$

Cette relation induit que l'augmentation (le débit) d'un compte d'actif contre la baisse (le crédit) d'un autre compte d'actif n'a pas de conséquence sur le montant du patrimoine. C'est le cas, par exemple, si on utilise sa trésorerie pour acheter une machine. De même, l'augmentation (le crédit) d'un compte de dettes pour augmenter (débit) un compte d'actif n'a pas non plus de conséquence sur le patrimoine (par exemple si on emprunte pour acheter une machine). **Les opérations entre actif et dettes (et entre comptes d'actif) sont donc neutres pour le patrimoine.**

ATTENTION

Les capitaux propres ne sont pas synonymes de trésorerie.

Cas 1. L'entreprise ne possède qu'un bien, son compte en banque (1 000 €) et n'est pas endettée

Actif	Passif
Trésorerie : 1 000 €	Capitaux propres : 1 000 €

Cas 2. L'entreprise possède son compte en banque (1 000 €) et une machine (500 €), sans aucune dette

Actif	Passif
Machine : 500 € Trésorerie : 1 000 €	Capitaux propres : 1 500 €

Cas 3. L'entreprise possède un seul actif, son compte en banque (1 000 €), mais a emprunté 300 € à sa banque

Actif	Passif
Trésorerie : 1 000 €	Capitaux propres : 700 € Emprunt : 300 €

Les Essentiels du ^{SUP} COMPTABILITÉ

Clair et accessible, cet outil de révision et d'entraînement est idéal dans le cadre d'un cours de comptabilité. Composé de 23 fiches, il se concentre sur les principales notions à connaître pour se mettre à jour efficacement :

- **le modèle comptable** : partie double, bilan, compte de résultat ;
- **les opérations courantes** : achats, ventes, TVA... ;
- **les opérations d'inventaire** : stocks, amortissements, provisions...

Particulièrement adapté si vous étudiez à l'université, en école de management ou IAE, il vous prépare à réussir l'examen :

- nombreux exemples, tableaux et schémas ;
- exercices de fin de fiche (QCM et exercices d'application), avec des corrections détaillées ;
- études de cas corrigées.

Les étudiants ont aimé

« Tout ce dont nous avons besoin pour apprendre le cours et l'appliquer. »

« Fait pour des étudiants. »

« Très proche de mes cours. »

Dans la même collection



ISBN : 978-2-311-41075-4



9 782311 410754

www.Vuibert.fr

